

Ampliations :

Service des affaires générales DBA	2	Subdivision administrative Sud	1
Affichage DBA	1	DSF	1
Police municipale DBA	1	SARL Moonshine Du Caillou	1
Gendarmerie DBA	1	JOUBERT Philippe	1
		LUDEAU ép. JOUBERT Veronique	1

ARRETE MUNICIPAL

Portant sur l'obtention d'une licence d'alcool de 3^{ème} classe et l'agrément de deux gérants statutaires distillerie Moonshine Du Caillou.

Le maire de la Ville de DUMBEA,

--°°--

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des impôts,

VU la délibération modifiée n°53-89/APS du 13 Décembre 1989, relative aux débits de boissons dans la Province Sud,

VU la délibération n°07-2000/APS du 03 mars 2000, portant délégation de compétence aux communes en matière de débits de boissons;

VU la convention n°C.661-16 du 27 juillet 2016 relative à la délégation de compétence en matière de gestion des débits de boissons alcooliques entre la commune de Dumbéa et la Province Sud,

VU la délibération n°2017/489 du 27 décembre 2017, approuvant la convention relative à la délégation de compétence de la province Sud en matière de gestion des débits de boissons alcooliques, signée entre la Province Sud et la Ville de Dumbéa,

VU la demande de M. JOUBERT Philippe en date du 11 Décembre 2018, enregistré en mairie sous le n°9814,

VU l'avis favorable émis par le Service de la Fiscalité Professionnelle en date du 22 Janvier 2019,

VU l'avis favorable émis par le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dumbéa en date du 02 Avril 2019,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Il est délivré une licence d'alcool de 3^{ème} classe à la société Moonshine Du Caillou, inscrit au Ridet sous le numéro 1 409 879.001, sise au n°143 route du Carigou, commune de Dumbéa, pour la vente au détail des produits de la fabrication de la distillerie du même nom.

ARTICLE 2 : Il est délivré un agrément en qualité de gérant statutaire à Monsieur JOUBERT Philippe né le 9 janvier 1965 à Nouméa, domicilié au n°143 route du Carigou, commune de Dumbéa, au bénéfice de la société Moonshine Du Caillou, inscrit au Ridet sous le numéro 1 409 879.001.

ARTICLE 3 : Il est délivré un agrément en qualité de gérant statutaire à Madame LUDEAU née JOUBERT Véronique née le 2 décembre 1954 à Nouméa, domiciliée au n°143 route du Carigou, commune de Dumbéa, au bénéfice de la société Moonshine Du Caillou, inscrit au Ridet sous le numéro 1 409 879.001.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle -Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 5 : Le Maire et le Commandant de la Gendarmerie de la Ville de Dumbéa sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud.

Dumbéa, le 15 avril 2019

Pour le maire et par délégation,
Le 5^{ème} adjoint,


André GUERRY



Nota : Le maire de la ville de Dumbéa certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.